COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

Distr. RESTREINTE COM/GEN/SR.64 7 juillet 1950 ORIGINAL: FRANCAIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 7 juillet 1950 à 11 heures.

Presents:

M. de NICOLAY (France)

- President

M. ERALP

(Turquie)

M. BARCO

(Etats-Unis d'Amerique)

M. de AZCARATE

 Secrétaire principal.

1. Communique de presse

Le PRESIDENT rappelle qu'au cours de sa dernière seance la Commission avait décide de confier au Comité general la mise au point du communiqué de presse qui sera remis aux journalistes avant le depart de la Commission à Jérusalem. Le Comité se trouve aujourd'hui saisi de trois projets de texte parmi lesquels il devra faire son choix.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle qu'à sa séance précedente la Commission a examine un projet de communique le
presse prépare par le Secretariat, ainsi qu'un autre projet
soumis par M. Fisher, attaché de presse de la Commission à
Jérusalem. A la suite de cet examen, la Commission estimant que chacun de ces textes présentait des avantages et
des inconvenients, avait demandé au Secrétariat d'amalgamer
en un seul communiqué les passages des deux projets qui lui
semblaient devoir être retenus. Cependant, étant donné la
conception totalement differente de ces deux documents, le

Secrétariat n'est pas parvenu à mettre au point, à partir de ces deux textes, un projet qui soit suffisamment homogène.

Dégageant les conclusions de l'échange de vues qui avait eu lieu au sein de la Commission, il a donc proposé un nouveau projet de communiqué de presse présentant un exposé chronologique succinct, mais précis, des travaux de la Commission à Genève, et fournissant des élements d'appréciation suffisants pour permettre aux lecteurs de ce communiqué de bien comprendre l'attitude de la Commission.

Le PRESIDENT observe qu'en effet la Commission avait estimé que le projet primitif du Secretariat qui contenuit une excellente analyse de l'activite de la Commission à Genève, presentait un exposé des faits un peu trop détaillé; en revanche, le projet soumis par M. Fisher avait une forme plus directe et plus journalistique, mais presentait l'inconvenient de ne pas expliquer suffisamment les raisons et les principes qui avaient guidé la Commission dans son action. Quant au troisième projet soumis aujourd'hui par le Secrétariat, il semble à première vue répondre de façon satisfaisante aux voeux de la Commission.

M. ERALP (Turquie) estime, pour sa part, que le nouveau projet du Secrétariat conjugue les faiblesses des deux precédents projets de communiqué. Il lui aurait paru préférable que la nouvelle version de ce communiqué s'inspirât surtout du projet primitif du Secrétariat, tout en retenant un point cu deux du texte soumis par M. Fisher. Il ne croit pas que la Commission doive sacrifier la question de fond à la question de forme.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amerique) pense, quant à lui, que le nouveau projet du Secrétariat est satisfaisant, tout en reconnaissant avec M. Eralp, que l'on pourrait alléger le

dernier paragraphe de ce document en supprimant tout ce qui ne se rapporte pas directement aux faits. Il suggère donc de prendre ce nouveau projet comme base d'un texte où l'on pourrait integrer quelques passages du projet primitif du Secrétariat.

Après un echange de vues, le Comite, sur la suggestion de M. ERALP (Turquie) et de M. BARCO (Etats-Unis d'Amerique), convient d'indiquer clairement dans ce communiqué que la Commission doit faire rapport sur la dernière phase de ses travaux, au Secrétaire général des Nations Unies et à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Comité reconnaît egalement, avec le PRESIDENT, qu'il faudrait rappeler les raisons pour lesquelles la Commission avait choisi de siéger à Genève, et préciser les motifs pour lesquels elle se propose aujourd'hui de se rendre à Jérusalem. I1 estime également essentiel de rappeler les propositions de la Commission en date du 29 mars 1950 et d'indiquer que la Commission, loin d'avoir abandonne l'espoir de résoudre le problème palestinien, est fermement décidée à poursuivre ses efforts.

Sur cette base, le Secretariat modifie, séance tenante, le nouveau projet de communiqué auquel le Comité apporte encore quelques modifications destinées à donner à l'exposé de la situation une présentation logique et équilibree.

Le PRESIDENT constate, qu'ainsi mis au point, ce projet semble donner toute satisfaction et pourra être soumis à l'approbation de la Commission.

2. Projet de septième rapport periodique au Secrétaire géneral des Nations Unies.

Le PRESIDENT rappelle aux membres du Comité les modifications qu'il avait apportées, au cours de sa précédente seance, à ce projet de rapport périodique. Reprenant l'examen, paragraphe par paragraphe, du projet ainsi modifie, le Comite, après un echange de vues, estime qu'il conviendrait de remanier l'avant-dernière phrase du premier alinéa du paragraphe 2 de manière à bien faire ressortir que la Commission a cru preferable d'indiquer aux parties les principes qui la guideraient dans la conduite des négociations au sein des Comites mixtes, dans l'espoir de faire accepter ses propositions.

A propos du paragraphe 3 qui, au cours de la précedente séance avait fait déjà l'objet d'un échange de vues, M. ERALP (Turquie) persiste à penser que l'indication, en elle-même interessante, du retour des Etats arabes à leur position primitive, serait plus à sa place dans le rapport final que dans ce rapport periodique. Il lui semble d'ailleurs qu'il avait été décidé de supprimer cet alinéa.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL observe que la question se pose de savoir si la Commission considère le changement d'attitude des Etats arabes comme un fait suffisamment important pour meriter d'être signale dans son rapport. Il souligne que, dans l'etude de l'evolution de la situation à laquelle elle procède dans ses rapports periodiques, la Commission a coutume d'indiquer les changements d'attitude des parties.

Sur la suggestion de M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) le PRESIDENT propose de maintenir cet alinea, dans le projet de rapport, et de le signaler à l'attention de la Commission qui appreciera l'opportunite de son maintien.

A propos du paragraphe 6, M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) se demande s'il ne serait pas souhaitable de supprimer dans ce paragraphe la dernière phrase annonçant que l'on reviendra ultérieurement sur les déclarations d'ordre general

faites par les Etats arabes devant la Commission.

Le PRESIDENT observe que l'insertion de cette phrase, proposee par M. de Boisanger, visait à donner satisfaction aux Etats arabes en leur laissant entendre que l'on reviendrait sur leurs declarations. Il convient neanmoins de retenir l'observation du Secretaire principal qui estime que le fait d'inclure, dans le rapport, une reférence aux déclarations des États arabes pourrait creer l'obligation d'inclure une reférence au mémoire du Gouvernement d'Israel en date du 29 mars 1950. C'est là un point qui pourrait être soumis à l'appréciation de la Commission.

Le Comite considère qu'avec ces modifications, le rapport presente une excellente analyse de la situation et qu'il pourra être ainsi soumis à l'approbation de la Commission.

La séance est levée à 12 h. 35.